

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire Général
	Xavier MINET	Directeur

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou à déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel
- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel, promotion, augmentations de salaire
- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire générale
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPOT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Relations avec les instances représentatives du personnel

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Délégations du personnel, comité d'entreprise, CHSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout procès-verbal d'élections professionnelles

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire général
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPOT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président
Philippe HOURDAIN**